

PROJET ÉDUCATIF DE L'ATC

LATC (Association Touristique de Cheminots) affirme des objectifs de formation qui s'inscrivent dans une démarche globale de l'association, organisme de tourisme social et d'éducation populaire, tendant à promouvoir des activités éducatives et visant à permettre l'autonomie de la personne à l'intérieur des groupes.

Le **CO**mité de **F**ormation des **A**nimateurs de l'ATC (**CO.F.A**) s'enracine dans les valeurs humanistes et progressistes. Il a pour but la formation initiale et permanente des animateurs et des directeurs de centre de vacances ou de loisirs (**B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions d'**A**nimateur et **B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions de **D**irecteurs), afin de favoriser le développement des vacances collectives d'enfants, d'adolescents et d'adultes, avec pour objectif de faire vivre un droit aux vacances pour tous.

Le **CO.F.A** s'appuie sur :

- . Un principe de neutralité confessionnelle, politique et syndicale,
- . Des relations avec l'organisme de tutelle, le ministère de la jeunesse,
- . Des relations avec les oeuvres organisatrices de séjours collectifs et les autres organismes de formation d'animateurs et de directeurs

Le **CO.F.A** se donne également pour mission de susciter des politiques innovantes en matière de vacances ou de loisirs de jeunes et adultes, en tenant compte des réalités économiques et sociales d'une société en mutation.

Le **projet de formation du CO.F.A** a pour objectif de :

- . Inciter des jeunes à être acteurs de leur environnement et leur devenir,
- . Former des adultes à aider les jeunes à découvrir et à révéler leurs talents,
- . Favoriser des pratiques pédagogiques innovantes.

A travers les sessions de formation, le **CO.F.A** se donne pour mission de faire partager ses valeurs et de permettre à ses stagiaires de découvrir et d'exprimer le lieu et le temps du centre de vacances ou de loisirs. Il défend une pédagogie à travers ses stages et entend voir mis en place une pratique constante de l'évaluation.

1) LES VALEURS A PARTAGER DANS NOS STAGES

Les valeurs de l'**ATC** sont la tolérance, le respect de soi-même et des autres, la fraternité, le refus des inégalités, la solidarité, la justice, la démocratie par la participation aux décisions et aux responsabilités, la liberté d'initiative.

Ces valeurs, l'**ATC** veut les faire partager et les faire vivre au sein de ses stages afin qu'elles deviennent le quotidien des centres de vacances ou de loisirs.

Les sessions, comme les centres de vacances ou de loisirs doivent permettre au groupe de vivre une vie collective, sans rejeter certaines individualités, fréquemment non reconnues dans un groupe.

Chacun doit faire en sorte de favoriser :

- . Le respect mutuel
- . La reconnaissance et l'acceptation des différences
- . La reconnaissance de l'individu dans le groupe

Des actions de préventions doivent être conduites au cours des stages dans le domaine de la santé et dans celui des différentes déviations (conduites tabagiques, alcoolisation, toxicomanie...). Cette action préventive et éducative commence par le comportement des responsables de sessions et des formateurs.

Les actions engagées avec l'ensemble des partenaires sont une richesse pour le CO.F.A, dans la mesure où elles permettent une ouverture, un dialogue, en cohérence avec le Projet Educatif de l'**ATC**.

L'**ATC** est très attaché à ses principes de neutralité (confessionnelle, politique et syndicale) qui, loin de marquer un désintérêt ou un mépris à l'égard des différentes croyances ou engagements, est de nature à permettre à tous de travailler ensemble au développement des vacances collectives, dans le respect des convictions de chacun.

2) LA CONNAISSANCE ET L'EXPERIMENTATION DU LIEU ET DU TEMPS "CENTRE DE VACANCES OU DE LOISIRS"

Le centre de vacances ou de loisirs, avec ses spécificités propres, est un lieu et un temps de développement de la personnalité, au même titre que d'autres structures éducatives telles que la famille ou l'école.

Tout en gardant sa fonction sociale, le centre de vacances ou de loisirs a un rôle à jouer dans la formation de l'individu. Son caractère temporaire ne saurait justifier l'absence de volonté et de projets éducatifs de la part tant des organisateurs que des animateurs.

Agissant par délégation, l'encadrement se doit de réfléchir sur son action par rapport aux jeunes dont il a la responsabilité pendant ce temps de loisirs.

Les animateurs et les directeurs de centres de vacances ou de loisirs doivent être avant tout des animateurs de la vie collective des centres ; compétents dans divers domaines techniques et capables de promouvoir des activités, ils ne peuvent seulement être des spécialistes d'une technique dont l'objectif serait la consommation d'une activité.

L'**ATC** défend une pratique de l'activité qui doit permettre l'épanouissement de l'initiative créatrice des enfants et des jeunes en tenant compte de leurs aspirations et des conditions de leur sécurité. Moyen de promotion d'activités multiples, le centre de vacances ou de loisirs exclura toute préparation spécifique à la compétition.

Pour atteindre ces objectifs l'équipe de formation aide les stagiaires à accéder à :

- . Une connaissance des besoins des jeunes en fonction des tranches d'âge, au travers d'approches physiologiques, pédagogiques et sociologiques,*
- . La connaissance des structures de séjours et le rôle des membres constituant les structures,*
- . La maîtrise de la "quotidienneté"*
- . La maîtrise des règles de sécurité, d'hygiène et d'alimentation*
- . Une connaissance de la législation et des règles fondamentales de responsabilité civile et pénale,*
- . L'acquisition et la transmission des techniques d'expression et d'activités physiques*
- . La découverte et l'exploitation de l'environnement physique et humain,*
- . La conduite de groupe et le travail en équipe*
- . La compréhension de la méthodologie de projet et le respect des projets éducatifs et pédagogiques,*
- . La capacité à élaborer un projet d'activité.*

Le **CO.F.A** propose une pédagogie pour permettre à ses équipes de formateurs d'atteindre ces objectifs.

3) LA PEDAGOGIE DES SESSIONS

Le COFA préconise, à ce jour, une pédagogie de projet, tout en respectant un esprit de recherche et d'innovation propre à chaque équipe.

Nos formations sont des lieux d'analyse, d'apprentissage et d'expérimentation d'outils, de démarches et d'attitudes mais aussi, des lieux de rencontres et d'échanges.

Au travers de connaissances théoriques, de la maîtrise des activités et des techniques, ce sont les moyens d'agir dans des situations concrètes que nous recherchons avec les stagiaires.

Par le développement des capacités d'écoute, d'analyse, de synthèse et de création, c'est l'acquisition d'un savoir être que nous privilégions.

Nos sessions s'appuient sur les compétences complémentaires des formateurs, les expériences des stagiaires, des méthodes pédagogiques actives et la vie de groupe.

L'animateur est celui qui anime la vie d'une collectivité de jeunes. Le directeur est porteur d'un projet pédagogique qu'il négocie avec une équipe d'animateurs et un groupe de jeunes, en les associant à la définition et à la réalisation de ce projet. Ce programme se construit à partir des attentes et du vécu des stagiaires, tout en intégrant les obligations réglementaires.

Mais surtout, nos sessions doivent constituer des moments de convivialité et d'échanges, afin que les stagiaires aient envie de recréer de tels moments au sein de leur centre de vacances ou de loisirs.

L'évaluation nécessite la définition préalable de critères d'évaluation objectifs, c'est à dire vérifiables par tous. Ces critères doivent être annoncés et commentés aux stagiaires au début de la formation. Ce principe constitue un droit fondamental du stagiaire dans la mesure où ce processus aboutira à l'appréciation finale des stagiaires par l'équipe des formateurs, prise en compte pour la délivrance du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs ou de Directeurs de centre de vacances ou de loisirs.

Le **CO.F.A** considère que l'émission de l'avis sur les candidats est un moyen pour les formateurs d'exercer leur pleine responsabilité, en plus du caractère obligatoire et réglementaire de cette décision.

Le **CO.F.A** demande aux responsables de sessions de rédiger avec leur équipe de formateurs un rapport clair et précis chaque fois qu'ils attribuent l'avis "**session non satisfaisante**" pour le BAFA et le BAFD. Ce rapport est destiné aux services de la Jeunesse et aux organismes employeurs éventuels. Il doit faire état des critères préalables qui ont amené à la décision finale avec des arguments détaillés et cohérents.

Dans le cadre du BAFA et du BAFD, on ne peut demander une implication, une prise de conscience de la part du stagiaire plus importante que dans toute autre formation professionnelle ; cette formation est limitée dans le temps. L'auto évaluation des stagiaires BAFA et BAFD doit de ce fait comporter une participation active et aidante de l'équipe de formateurs.

Il doit être procédé à une évaluation systématique des actions de formation, tant avec les stagiaires, qu'au sein de l'équipe des formateurs.

Il sera également procédé à une évaluation finale du stage, tant avec les stagiaires, qu'au sein de l'équipe des formateurs en regard du projet éducatif de l'ATC et du projet pédagogique de la session.

